

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.11.104.B**

**Usine d'incinération
de la Couronne -
déconstruction du
four (Ex-lot n° 1) :
appel d'offres ouvert**

LE SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS	Rapporteur : Monsieur DOLIMONT
----------------------------------	--------------------------------

USINE D'INCINERATION DE LA COURONNE - DECONSTRUCTION DU FOUR (EX-LOT N° 1) : APPEL D'OFFRES OUVERT

Par délibération n°213 du 30 septembre 2004, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert en un seul lot pour les travaux de déconstruction de l'ancien incinérateur de l'usine d'incinération des ordures ménagères à LA COURONNE et sa réfection.

Celle-ci a été modifiée par la délibération n°318 du 16 décembre 2004, par laquelle le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert comprenant trois lots désignés ci-après :

- Lot n° 1 : Déconstruction de l'incinérateur et de planchers béton armé,
- Lot n° 2 : Réfection de béton armé,
- Lot n° 3 : Réfection d'étanchéité.

Suite à la mise en liquidation judiciaire de l'attributaire du marché, le conseil communautaire a, par délibération n°175 du 24 mai 2007, approuvé le lancement d'une nouvelle consultation pour le lot n°1.

La commission d'appel d'offres du 30 août 2007 a alors attribué le marché à l'entreprise BOUTILLET CHAUVIGNY, pour un montant de 117 206,44 € HT.

Or, le nouveau diagnostic technique amiante par sondages destructifs fait apparaître une hétérogénéité de la paroi du four constituée par de l'amiante friable, ce qui implique de réaliser des travaux supplémentaires conséquents. L'économie du marché étant bouleversée, le marché avec l'entreprise BOUTILLET doit être résilié et une nouvelle consultation organisée pour le lot n°1 « déconstruction de l'incinérateur et de planchers béton armé ».

Le nouveau montant estimatif du lot n°1 est de 230 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33, 57, 58 et 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 14 octobre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE (1 ABSTENTIONS),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 novembre 2008	<u>Affiché le :</u> 24 novembre 2008